



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 31945

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur l'Erasmus de l'apprentissage. Les récentes initiatives européennes sur le programme Erasmus proposent un « Erasmus pour tous » notamment destiné aux apprentis. Elle demande s'il peut préciser de quelle façon ce dispositif serait mis en oeuvre dans notre pays, avec quels moyens et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

Depuis 2007, l'Europe finance la mobilité des apprentis via les bourses du programme Léonardo pour effectuer des stages en Europe. Depuis janvier 2014, ce programme est intégré au programme cadre « Erasmus+ » dont l'objectif est de permettre à 650 000 apprentis européens d'effectuer un séjour à l'étranger entre 2014 et 2020. Concrètement, ces bourses permettent de financer une période de stage au sein d'une entreprise en Europe (de 2 semaines à 12 mois) ou une période de formation dans un établissement de formation professionnelle européen incluant une période en entreprise obligatoire. A l'issue de cette mobilité, les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel et les apprentis nouvellement qualifiés peuvent bénéficier d'une période de stage à l'étranger supplémentaire dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme. D'ici à cinq ans, l'Agence Europe éducation-formation-France (2e 2f), responsable du programme pour la France, espère qu'au moins 6 % des 18-34 ans titulaires d'une formation en apprentissage auront effectué une période de formation à l'étranger. Les apprentis de l'hôtellerie et de la boulangerie sont parmi les principaux candidats au départ, mais tous les secteurs sont concernés. Avec 539 stages en 2011, l'Allemagne est la principale destination choisie par les apprentis français (devant l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne). Par ailleurs, l'apprentissage a été une des priorités de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet dernier. Le Gouvernement a adopté dans ce cadre un plan de relance de l'apprentissage. La question de la mobilité des apprentis a été à l'ordre du jour de la table ronde sur l'emploi et la croissance en Europe. La feuille de route finale met l'accent sur le renforcement de cette mobilité, notamment sur la base des initiatives transfrontalières franco-allemandes et du réseau européen de l'Alliance pour l'apprentissage, qui doit permettre de multiplier les offres d'apprentissage dans l'ensemble de l'Union européenne et en améliorant leur qualité, grâce à un large partenariat entre les principales parties prenantes en matière d'emploi et d'éducation.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31945

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7020

Réponse publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6839